



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|---|---|--|
| Cadre réservé à l'administration | | |
| Date de réception 24/09/2015 | Dossier complet le 24/09/2015 | N° d'enregistrement F093 15 P0 195 |

1. Intitulé du projet

MISE EN SECURITE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ANSE DE LA TUILLIERE - CARRY
LE ROUET

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Carry le Rouet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire Jean Montagnac

RCS / SIRET

12111300121151000121

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| 10) Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime (...) e) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers (...) d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés. | Mise en place d'un cordon en enrochement enrobé de béton pour la protection du mur de soutènement de la plage de la Tuillière sur une surface de 788 m ² sur le DPM |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les travaux ont été exécutés en urgence en juin 2015, l'ouvrage est un cordon en enrochements enrobés de béton de 788 m² sur le DPM permettant de protéger le pied du mur de soutènement de la plage de la Tuillière (voir annexes).

L'aménagement fait l'objet d'une régularisation administrative relative à l'utilisation du Domaine Public Maritime (demande de concession) suite à la mise en demeure de dépôt d'une demande de concession d'utilisation du DPM au titre de l'article R2124-1 du code général de propriété des personnes publiques (Annexe 5).

4.2 Objectifs du projet

Le mur de soutènement situé à l'arrière de la plage de la Tuilière présentait des désordres (affouillements, glissements) menaçant à terme la stabilité de l'ouvrage et des terre-pleins situés à l'arrière qui accueillent des équipements publics (parking, route) et un établissement de restauration.

L'objectif du projet est de sécuriser le pied du mur en le protégeant de l'érosion par la mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Installation de chantier : Mise en place d'une roulotte de chantier équipée de WC, Vestiaires et réfectoire. Ces équipements sont placés au niveau du parking situé derrière la plage. Mise en place de panneaux de signalisation. Les matériaux de carrières sont rincés pour éliminer les fines.

- 1) Pose du filet anti pollution et anti-turbidité. Réalisation de la protection des remblais 300/500 Kg, mise en place de blocs de 2 tonnes en cordon tout le long de l'ouvrage à réaliser, dépose du filet anti pollution (le cordon assure un confinement de la zone entre le mur et la mer) (durée 2 Jours).
- 2) Mise en place des remblais pierreux 300/500 kg (durée 5 Jours).
- 3) Réalisation du talus de protection en blocs de 2 Tonnes, récupération des blocs de protection à l'avancement des travaux avec apport du complément (Durée 10 Jours).
- 4) Mise en place de grave 0/80 ép 0,25 pour pouvoir corriger les différentes épaisseurs des blocs de finition (Durée 2 Jours).
- 5) Finition de l'esplanade en blocs de 500 kg à 1 Tonne (Durée 10 Jours).
- 6) Colmatage des blocs 500kg à 1 Tonne avec béton prise mer, livraison du béton par camion toupie directement à partir de la centrale mise en place sur le chantier avec une pelle 22T sur chenille équipée d'un sceau à béton de 800 litres (Durée 5 Jours).

Matériel : 1 Pelle sur chenille 22 Tonnes, 1 Tractopelle

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage améliore la protection du mur de soutènement située à l'arrière de la plage

L'aménagement sera suivi régulièrement par les services techniques de la ville pour relever d'éventuels désordres.

Afin de vérifier les effets de l'ouvrage sur la dynamique sédimentaire et l'expansion de la plage, un suivi sera réalisé. Il permettra de suivre l'évolution annuelle du trait de cote au niveau de l'ouvrage de protection et la répartition du sable au droit de l'ouvrage.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1) Demande de concession d'utilisation du DPM d'une durée de 30 ans en application de l'article L2124-3 du code général de la propriété des personnes publiques

2) Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences natura 2000 pour les occupations du domaine public maritime - article R414-19 du Code de l'Environnement

Notons que l'aménagement n'est pas soumis à procédure "loi sur l'eau", le montant des travaux étant < 160 000€ TTC) (rubrique 4120 art R214-1 du CE)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Concession d'utilisation du DPM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|-----------------------|
| Longueur | 110 m en développé |
| largeur | 7 à 13 m |
| hauteur | environ +1,45 m / NGF |
| emprise | 788 m ² |

4.6 Localisation du projet

Coordonnées en WGS 84

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 8 ' 29 " 24 E Lat. 43 ° 19 ' 46 " 28 N

Plage de la Tuilière
Avenue Draio de la mar
13620 Carry-Le-Rouet

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ : Long. 5 ° 8 ' 26 " 62 E Lat. 43 ° 19 ' 45 " 95 N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 8 ' 31 " 50 E Lat. 43 ° 19 ' 45 " 87 N

Communes traversées :

CARRY LE ROUET

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

petite plage sur le DPM

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols de la ville de Carry le Rouet
Le projet n'est pas visé par le POS/PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le projet est compris dans le périmètre de la ZNIEFF marine "Herbier de Posidonies de la Côte Bleue)" |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Carry le Rouet |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPBE de la CUMPM - 28 juin 2010 |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site d'Intérêt Communautaire (SIC) «Côte bleue marine» |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Utilisation blocs calcaire de carrière de la région |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les engins de chantiers (pelleteuse) camions sont une source sonore. les engins utilisés répondaient aux normes en matière de bruit. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'utilisation d'engins à moteur thermique est à l'origine de la production de gazs d'échappement. Toutefois le matériel est aux normes en vigueur |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seuls rejets dans l'air sont les gazs d'échappement. |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire étant donné que le projet a pris en compte les enjeux écologiques par la mise en place de mesures visant à réduire la production d'eaux turbides (Rideau anti turbidité et rinçage des matériaux de carrière).

de et évalué les effets sur l'ensemble

Par ailleurs, il s'agit d'un projet qui n'est pas soumis à procédure au titre de la "police de l'eau", le montant des travaux (110 860,58 € TTC) étant < 160 000€TTC.

Il est cependant soumis à demande de concession d'utilisation du DPM et à évaluation des incidences Natura 2000, l'analyse des principaux enjeux du secteur (milieu marin, usages) dans ces dossiers, conclue à l'absence d'incidences négatives significatives de l'ouvrage sur le milieu marin et à une amélioration de la sécurité des biens et personnes.

